Titre professionnel conducteur transport routier de marchandises sur tous véhicules

Personnes concernées

Toute personne désireuse d'exercer le métier de conducteur routier de
marchandises, en transport public comme en transport privé sur véhicule articulé ou ensemble de véhicules.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de :
– Respecter et appliquer les réglementations des transports tout au long de 'activité.
– Effectuer les contrôles obligatoires et de sécurité d'un véhicule ou d'un ensemble de véhicules de transport de marchandises du groupe lourd tout au long de l'activité.
– Atteler, dételer, en sécurité, un ensemble de véhicules du groupe lourd.
– Conduire et manoeuvrer en sécurité un véhicule ou un ensemble de véhicules du groupe lourd.
– Prendre en charge, transporter et livrer les marchandises.
– Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation.

Contexte

Le Référentiel Emploi Activités Compétences (REAC), le Référentiel d'évaluation (RE) disponible sur banque di afpa et l'arrêté du 26 Septembre 2024, définissent les modalités de formation et de validation des titres professionnels de conducteur. Le Titre Professionnel permet de conduire des véhicules lourds dès l'âge de 18 ans avec les permis des catégories C et CE (au lieu de 21 ans).

Contenu de la formation

A l'issue des différentes validations des compétences, le candidat sera en capacité de réaliser, en sécurité, un transport de marchandises avec un véhicule porteur du groupe lourd et des maîtriser les compétences professionnelles suivantes :
COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1
– Respecter les dispositions prévues par le code des transports relatives à la réglementation nationale.
– Appliquer les dispositions prévues par la réglementation sociale européenne des temps de conduite et de repos (RSE).
– Appliquer la réglementation liée au transport de marchandises dangereuses (TMD).
– En toutes circonstances, respecter le code de la route et notamment les dispositions relatives aux poids lourds.
– Manipuler le tachygraphe dans le respect de ces réglementations.
– Actualiser ses connaissances et savoir-faire suivant le calendrier réglementaire.
COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2
– Vérifier l'état général du véhicule.
– Identifier les caractéristiques réglementaires et techniques du véhicule, contrôler le fonctionnement des éléments mécaniques et électroniques, circuits, dispositifs et équipements spécifiques.
– Contrôler les éléments de sécurité relatifs à l'attelage.
– Effectuer l'appoint des différents fluides, carburant et additifs nécessaires au fonctionnement du véhicule en intégrant les principes du développement durable.
– Contrôler la présence et la validité des documents de bord obligatoires notamment ceux liés aux déplacements internationaux.
– Vérifier le fonctionnement des différents dispositifs d'enregistrement.
COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3
– Effectuer en sécurité les opérations d'attelage et de dételage de l'ensemble de véhicules.
– Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés.
– Vérifier la nature, la répartition, le calage et l'arrimage des marchandises.
– Vérifier la compatibilité des véhicules, la présence et la conformité des documents de l'ensemble de véhicules et éventuellement des documents du chargement.
– Vérifier le verrouillage des dispositifs d'accouplement, le branchement des flexibles et des cordons. le fonctionnement des freins, de l'éclairage ainsi que et des feux de signalisation.

Titre professionnel conducteur transport routier de marchandises sur tous véhicules

– Assurer l'immobilisation et la stabilité de chaque véhicule dételé.
– Effectuer les opérations d'attelage et de dételage dans le respect du protocole de sécurité.
COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4
– Prendre toute disposition afin de préserver la marchandise et les intérêts des clients.
– Appliquer les consignes reçues et respecter les règles de circulation.
– Franchir en sécurité les infrastructures à risques.
– Effectuer en sécurité et avec précision les manoeuvres nécessaires, à la mise en route, en circulation et lors du stationnement.
– Appliquer les principes de l'éco conduite.
– À l'aide de moyens de paiement fournis par l'entreprise, acquitter toute taxe routière et effectuer les pleins des réservoirs en carburant, additif ou autre source d'énergie.
COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5
– Élaborer un plan de chargement, un ordre d'enlèvements et de livraisons, les contrôler et effectuer le chargement et le déchargement.
– Transmettre les informations de répartition, de calage et d'arrimage ou les effectuer.
– Utiliser en sécurité des moyens de manutention manuels ou mécanisés.
– Identifier, contrôler, renseigner, émarger et faire émarger les documents accompagnant les marchandises.
– Informer le service exploitation et se conformer aux instructions reçues.
– Effectuer l'échange des supports de charge et emballages consignés et procéder à l'encaissement des sommes dues.
COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6
– Appliquer la réglementation liée au transport de marchandises dangereuses (TMD).
– Respecter les protocoles de sécurité : risques liés à l'activité physique, EPI…
– Connaître les effets et les risques liés à toute forme d'addictions, ou autres perturbateurs de conduite.
– Appliquer et faire appliquer les procédures de protection et d'alerte.
– Déterminer l'origine d'un incident et alerter le service concerné.
– Rédiger un constat européen d'accident en format papier ou numérique.
– Effectuer les vérifications nécessaires et prendre les dispositions appropriées par rapport à la criminalité et au trafic de clandestins.
COMPETENCES TRANSVERSES :
– Agir en faveur de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle.
– Communiquer avec le service exploitation.
– Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi.
– Mobiliser un comportement orienté client et une posture de prestation de service.
– Utiliser les technologies de l'information et les outils numériques dédiés au transport dans le respect des recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Code RS ou RNCP

FORMATION CERTIFIANTE

- ***Code RNCP :*** *RNCP39795*
- ***Certificateur :*** *Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion*
- ***Niveau de la certification :*** *Niveau 3*
- ***Date d'échéance de l'enregistrement :*** *31-12-2029*
- *Validation des blocs de compétences, suites de parcours et débouchés* ***>France Compétences<***
- ***Equivalences :*** *Portant application de l'article D. 222-8 du Code de la route et fixant les conditions et modalités d'obtention du permis de conduire au vu des diplômes, certificats ou titres professionnels de conducteur routier – Arrêté du 17 janvier 2013. Le titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules permet d'obtenir la catégorie CE du permis de conduire, dès 18 ans, sans nouvel examen. La réussite au titre permet d'obtenir la qualification initiale de conducteur du transport routier de marchandises prévue par l'article R. 3314-4 du code des transports.*
- ***Passerelles :*** *Les passerelles concernent uniquement la qualification professionnelles (FIMO/FCO) pour changer de secteur (voyageurs <->marchandises), mais pas la délivrance du Titre Professionnel lui-même*

Titre professionnel conducteur transport routier de marchandises sur tous véhicules

Prérequis
1°/ Tout candidat titulaire à l'entrée en formation de la catégorie C en cours de validité et pendant toute la durée de la formation, de la FIMO et d'une expérience professionnelle de 15 jours sur véhicule porteur.
2°/ Tout candidat titulaire du titre professionnel de « Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur » à l'entrée en formation.

Durée
Conformément à l'arrêté du 26 septembre 2024 relatif au titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises tous véhicules : 350 heures pour les candidats (dont 315 heures de formation).
Pour les aménagements de durée, consulter l'article 5 de l'Arrêté du 26/09/2024 relatif au Titre Professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules.

Formateurs
Formateur bénéficiant d'une expérience significative dans le secteur du transport routier de marchandises. Il possède également des aptitudes pédagogiques et bénéficie d'un accompagnement ou d'une formation à la pédagogie via le process City'Pro.

Dispositifs de suivi
Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plate-forme de formation

Lieu de formation
Au sein d'un centre City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur.

Méthodes pédagogiques
En présentiel. Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient.

Validation des acquis
Évaluations théoriques et pratiques selon le référentiel de certification en vigueur, incluant mise(s) en situation, questionnaire ou entretien technique, opérations professionnelles, réalisation du DSPP.
Ces évaluations et l'entretien final sont réalisés par un jury et/ou inspecteur du permis de conduire.

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre

Modalités d'accès
Consultez la page centre sur le site city-pro.info

Accessibilité
Nos prestations pédagogiques sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous remercions de nous informer de votre situation lors de vos échanges avec nos équipes administratives.
Notre référent handicap vous contactera et prendra toutes les dispositions possibles pour adapter votre parcours de formation. Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité des PSH.

Tarifs et financements
En centre City'Pro ou sur city-pro.info